



DEAFLYMPICS 2025

Règles de sélection
Année 2025



AVANT-PROPOS

Les deaflympics d'été sont identifiés par la Fédération Française Handisport comme la compétition de référence 2025 pour les sports sourds suivant : athlétisme, bowling, cyclisme, football à 11, tennis de table et natation.

Comme pour toute compétition de référence, les sélections s'appuient sur des critères généraux à respecter, des prérequis sportifs et des critères de performance à réaliser pour valider définitivement toute sélection en équipe de France.



SOMMAIRE

» Les Critères Généraux.....	4-6
» Athlétisme.....	7-10
» Bowling.....	11-12
» Cyclisme.....	13-14
» Football à 11.....	15-16
» Natation.....	17-19
» Tennis de table.....	20



Chemin de sélection de la Fédération Française Handisport

Critères Généraux handisport

La Fédération Française Handisport (F.F. Handisport), par décision du comité directeur du 18 janvier 2025, confie la procédure de sélection de ses sportifs pour les compétitions de référence à une Commission Fédérale de Sélection.

Composition de la commission fédérale de sélection (C.F.S.) pour cette échéance

Le comité directeur élu à la sortie de l'AG fédérale du 18 janvier 2025 désigne les personnes ci-après nommées ou leur représentant :

- Vice-Président en charge du sport ou son Représentant
- Directeur Technique National ou son Représentant
- Directeur Technique National Adjoint en charge de la performance et de la stratégie de la performance paralympique
- Le responsable du bureau de la vie de l'athlète

Le directeur technique national se réserve la possibilité d'associer toute autre personne compétente avec voix consultative.

Fonctionnement de la Commission fédérale de sélection

La Commission fédérale de sélection est en charge, par délégation du Comité directeur fédéral en date du 18 janvier 2025, de l'élaboration des présentes règles de sélection et de la proposition de la liste des sportifs sélectionnés par la F.F. Handisport.

En confiant la sélection à une Commission Fédérale de Sélection, la F.F. Handisport poursuit l'objectif que ses représentants soient ceux qui, potentiellement, ont les meilleures chances d'y obtenir une médaille.

En conséquence, les résultats obtenus aux compétitions de sélection ne seront pas les seuls critères d'aide à la décision pris en compte par la Commission Fédérale de Sélection, qui devra considérer tout évènement ou facteur pouvant influencer sur la réussite aux étapes des circuits internationaux ICSD.

Un relevé des décisions sera établi par compétition.

La Commission Fédérale de Sélection a enfin pour objet d'étudier l'opportunité de toute demande d'invitation, tout en prenant en compte l'impact sur le développement de la discipline et/ou le potentiel de l'athlète concerné.



Critères de sélection handisport

A/ GRANDS PRINCIPES DE QUALIFICATION SUR UN PLAN INTERNATIONAL

La sélection des sportifs français en vue des deaflympics est soumise au respect préalable des règles de qualification édictées par l'ICSD, consultables sur le site Internet en suivant le lien ci-après :

Règles de qualifications

Le respect des règles de qualification édictées par l'ICSD est un prérequis pour prétendre à la sélection, de sorte qu'il est un préalable nécessaire mais insuffisant à lui seul pour être sélectionné.

B/ COMITE DE SELECTION DEAFLYMPICS

Les Grands principes de sélection aux Deaflympics édictés par le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) doivent être respectés. Ils sont consultables en suivant le lien suivant :

<https://france-paralympique.fr/documents/>

C/ PRINCIPES DE SÉLECTION F.F. HANDISPORT

La Fédération Française Handisport proposera une liste de sportifs en cohérence avec les principes généraux de sélection.

La Fédération Française Handisport se projette sur une équipe de France tournée vers la performance dans une dynamique d'équipe, composée d'individualités fortes et de sportifs aux ambitions de podiums réalistes, sur la base de critères spécifiques de sélection consultables ci-après.



Conditions

Conditions obligatoires pour participer aux sélections HANDISPORT

- Avoir une licence fédérale « compétition » à jour dans la discipline concernée ;
- Disposer d'un certificat médical d'autorisation à la pratique compétitive dans la discipline concernée ;
- Être de nationalité française et répondre aux règles fixées par le code de nationalité de la F.I. concernée ;
- Répondre aux critères de qualification internationaux de la F.I., sur les plans administratifs et de classification ;
- **Disposer d'un dossier de classification complet et à jour en lien avec les règles fixées par la F.I. ;**
- **Être à jour de la surveillance médicale réglementaire** auprès de la commission médicale en lien avec la réglementation en vigueur ;
- Être en conformité avec la réglementation en vigueur en matière de prévention et de lutte contre le dopage (Disposition de l'attestation annuelle de réussite de la formation en ligne de l'AFLD et de la formation en ligne mise en place par la F.I. si existante) ;
- Répondre dans les délais indiqués ou notifiés aux demandes administratives et médicales émanant de la F.F.H. ;
- Avoir fait la preuve de sa capacité à vivre en collectivité dans le respect des consignes et de ses partenaires, en lien avec les savoirs être attendus définis dans la convention de sportif(ve) membre d'un Collectif National. Pour rappel, tout propos, geste, comportement inadapté fera l'objet d'une saisine auprès de l'instance fédérale disciplinaire concernée ;
- Avoir signé et respecter les termes de la charte de haut niveau et la convention du S.H.N. membre d'un collectif national.
- Participer à tous les stages et programmes des compétitions et répondre aux exigences de suivi d'entraînement fixées par l'Entraîneur National et le Responsable de la Performance disciplinaire dans une perspective de succès lors de la compétition internationale de référence : en termes de planification, de volume hebdomadaire d'entraînement, de suivi.
- Participer aux championnats de France dans les disciplines où celui-ci existe, sauf situation particulière d'un(e) sportif (ve) soumise à l'approbation du DTN ;
- Remplir les conditions de sélection spécifiques à la discipline concernée définies ci-après ;
- Accepter de fournir toutes les informations et pièces nécessaires à la procédure d'accréditation du comité d'organisation ;
- Toute situation particulière d'un(e) sportif(ve) par rapport à ces critères généraux ou critères de performance ci-après, et nécessitant une dérogation, pourra être soumise à l'approbation du Directeur Technique National.

A NOTER

- Peut ne pas être sélectionné en équipe nationale ou de France, tout athlète ayant commis des faits ayant donné lieu à condamnation pénale pour agissements contraires à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs et toutes infractions portant atteintes à l'image de la Fédération Française Handisport.

Sur proposition du DTN, après avoir entendu le sportif concerné et à l'examen de sa situation judiciaire, le comité directeur est souverain pour valider ou non sa sélection. »



Dans l'intérêt de l'Équipe de France, toute sélection engendrera une acceptation de fait par le(la) sportif(ve) aux différentes épreuves sur lesquelles la Commission Fédérale de Sélection aura décidé de le(la) sélectionner.

Tout refus de participation à une ou plusieurs épreuves engendrera de fait une remise en cause de la sélection.

La F.F.H. se réserve le droit de refuser un ou plusieurs sportif(ve)s qualifiable(s) ou qualifié(es) par la F.I. dans le cas où le niveau sportif ne serait pas cohérent avec le niveau d'exigence des critères spécifiques définis par la F.F.H. ci-après.



Athlétisme

Lieu : Tokyo (Japon)

Dates : 15 au 26 Novembre 2025

Philosophie générale

La sélection des sportives et sportifs français aux compétitions internationales de références est soumise au respect préalable des règles de qualification édictées par la fédération internationale et consultables sur le site internet en suivant le lien :

<https://www.deaflympics.com>

Le fait, de satisfaire aux exigences et critères de qualification édictées par la fédération internationale est un prérequis pour prétendre à la sélection. Néanmoins, les sportives et sportifs prétendant à une sélection à la compétition internationale de référence doivent également satisfaire aux critères de sélection mis en place par la Fédération Française Handisport.

Seules les performances réalisées sur **une épreuve ouverte aux Deaflympics** lors de la / des compétitions de sélections ciblées par Fédération Française Handisport et Fédération Française d'Athlétisme permettent d'être proposées à la sélection pour la compétition internationale de référence.

À noter :

L'ensemble des choix de sélection seront la résultante d'une combinaison des différents critères définis ci-dessous, présentés par le manager de la performance disciplinaire.

1. Compétitions de sélection

La qualification des athlètes sourds pour les Deaflympics se fait sur la base de performances réalisées lors de compétitions officielles.

Toute participation à une compétition pour qu'elle intègre le chemin de sélection doit être annoncée au responsable de performance (Olivier DENIAUD) et au Manager de la performance (Guy ONTANON) au moins une semaine à l'avance, et les résultats doivent leurs être transmis dans un délai de trois jours après l'événement.

Les performances doivent être réalisées lors de compétitions de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) déclarées ou d'évènements ciblés par la Fédération Française Handisport (FFH), sous réserve du respect des conditions de validation des performances (chronométrage homologué, conditions réglementaires, etc.).

Les performances doivent être réalisées lors d'une compétition qualificative déclarée FFA, FFH et ou ICSD sur la période du 1er Mars 2025 au 15 Septembre 2025 inclus, clôture des Championnats de France FF Handisport

Pour rappel : Ne peut être proposés à la sélection que les athlètes ayant l'âge minimum requis, selon la spécialité, tels que définis par l'ICSD (se référer à la dernière colonne du tableau des minima).



Athlétisme

2. Critères de Performance

1.1. Seront proposés à la sélection :

Les sportives et sportifs qui auront réalisé sur une épreuve individuelle inscrite **au programme des Deaflympics**, une performance supérieure ou égale au minima A pour les Deaflympics de Tokyo 2025, *lors d'une compétition qualificative déclarée FFA, FFH et/ou ICSD sur la période du 1er Mars 2025 au 15 Septembre 2025 inclus.*

1.2. Pourront être proposés à la sélection :

Les sportives et sportifs qui auront réalisé sur une épreuve individuelle inscrite **au programme des Deaflympics**, une performance supérieure ou égale au minima B pour les Deaflympics de Tokyo 2025, *lors d'une compétition qualificative déclarée FFA, FFH et/ou ICSD sur la période du 1er Mars 2025 au 15 Septembre 2025 inclus.*

Les Relais

La composition d'une équipe de relais sera validée lors de la commission fédérale de sélection sous réserve d'un niveau de performance permettant de se projeter sur un podium dans une épreuve inscrite au programme des Deaflympics. Seuls les athlètes sélectionnés à titre individuel pourront prendre part au relais.

Critères d'aide à la décision

Critères d'aides à la décision sans ordre de priorité :

- Classement sur l'épreuve sur la compétition de référence précédente ;
- Multimédaillés sur la compétition de référence précédente ;
- Nombre de minima réalisés ;
- Nombre d'engagements potentiels possibles ;
- Écart au podium ;
- Place à la ranking au cumul des saisons sur la « Deaflympiade » ;
- Structuration d'entraînement ;
- Progression sur la saison ;
- Progression sur la « Deaflympiade »

Le manager de la performance disciplinaire sera en responsabilité de la définition d'une combinaison objective, équitable, à présenter à la commission de sélection fédérale.

Toute situation particulière d'un(e) sportif(ve) par rapport à ces critères et nécessitant une dérogation, pourra être soumise à l'approbation du Directeur Technique National.



Athlétisme

* Grilles de temps

Les grilles de temps *minima* sont établies en fonction du niveau de performance indiqué dans le tableau ci-dessous. Les performances prises en compte s'appuient sur le principe de ranking I.C.S.D. cumulé.

Le **ranking I.C.S.D. cumulé** est un système de classement qui repose sur l'accumulation des performances des athlètes internationaux sur plusieurs années, plutôt qu'à partir d'une seule année de compétition. Ce principe permet de pouvoir prendre en compte la progression du niveau international dans la détermination des minima.

Épreuves	Minima				Age
	HOMMES		FEMMES		
	min A	min B	min A	min B	
100 m	00:10,80	00:11,12	00:12,20	00:12,57	16
200 m	00:21,50	00:22,14	00:24,70	00:25,44	16
400 m	00:47,80	00:49,23	00:56,90	00:58,61	16
800 m	01:53,90	01:57,32	02:12,00	02:15,96	16
1 500 m	03:55,11	04:02,16	04:43,80	04:52,31	16
5 000 m	14:30,00	14:56,10	16:50,00	17:20,30	16
10 000 m	30:30,00	31:24,90	38:20,00	39:29,00	16
3 000 m Steeple	09:15,00	09:31,65	11:21,00	11:41,43	16
100 m Haies	-	-	00:14,90	00:15,35	16
110 m Haies	00:15,25	00:15,71	-	-	16
400 m Haies	00:53,16	00:54,75	01:01,01	01:02,84	16
Hauteur	2,02	1,96	1,7	1,65	16
Perche	4,5	4,37	3,3	3,20	16
Longueur	7,2	6,98	5,7	5,53	16
Triple Saut	14,9	14,45	12,3	11,93	16
Poids	16,58	16,08	14	13,58	18
Disque	51,5	49,96	44	42,68	18
Javelot	59,71	57,92	44,1	42,78	18
Marteau	58	56,26	55	53,35	18
Décathlon	6000	5820	-	-	18
Heptathlon	-	-	4450	4316,50	18
Marathon	2:34:30	2:39:08	3:08:00	3:13:38	20
10 Km Marche	0:50:00	0:51:30	1:05:00	1:07:00	16

Note : Pour les épreuves de haies et de lancers, les hauteurs des haies et les poids des engins doivent être celui des catégories Sénior.



ÉCHÉANCIER

- Mars 2025 : Mise en ligne du Chemin de sélection
- Commission Fédérale de Sélection : Septembre 2025
- Publication de la sélection des sportifs autorisés à participer sur le site Internet de la Fédération Française Handisport et bleushandisport.org à l'issue de la commission de sélection.



Bowling

Lieu : Tokyo (Japon)

Dates : 15 au 26 Novembre 2025

1. Prérequis :

Pour prétendre à la sélection, et une fois la sélection dévoilée, les sportifs devront obligatoirement participer :

- 1.1. Aux **compétitions nationales** : Réaliser 2 tournois scratch/handicap avant le 1er juillet 2025
- 1.2. Au **stage collectif France** - Fontaine le comte - 15.02.25
- 1.3. Au **1-2-4 handicap** - Chauray (inscription faite par l'entraîneur)
- 1.4. Au **tournoi de Boussy Saint Antoine** - octobre 2025 pour les sélectionnés

2. Compétitions de sélection :

- 2.1. Championnats nationaux : Au moins un championnat FFH et au moins un championnat FFBSQ
- 2.2. Les compétitions précédemment citées en 1.1/1.2/1.3

2. Critères de Performance

Seront proposés à la sélection, les athlètes ayant réalisé, **sur les compétitions obligatoires** :

- Un minima de 1390 pour les hommes avant le 1er juillet 2025
- Un minima de 1280 pour les femmes avant le 1er juillet 2025
- 85 % de spare quille seule (en moyenne sur l'ensemble des compétitions)
- 80 % de spare quille composée (en moyenne sur l'ensemble des compétitions)

3. Critères d'aide à la décision

- 40% strike (homme) et 35% strike (femme)
- Savoir jouer de la 5ème à la 20ème latte (homme), de la 5ème à la 17ème latte (femme)
- Savoir faire varier un critère de la performance au choix (axe, vitesse, rotation, profondeur...)
- Avoir renvoyé les résultats pour chaque compétition obligatoire.
- Pour les athlètes concernés, avoir répondu de manière sérieuse et ponctuelle aux sollicitations de la commission nationale Bowling F.F.H.

La possibilité d'inscrire une équipe sera étudiée sur la base des sélectionnés en individuel.



ÉCHÉANCIER

- Mars 2025 : Mise en ligne du Chemin de sélection
- Commission fédérale de sélection : juillet 2025
- Publication de la sélection des sportifs autorisés à participer sur le site Internet de la Fédération Française Handisport et bleushandisport.org à l'issue de la commission de sélection.



Cyclisme

Lieu : Tokyo (Japon)

Dates : 15 au 26 Novembre 2025

1. Compétitions de sélection et participations obligatoires

1.1. Championnats nationaux : Participer au championnat de France FFH

1.2 Journée de sélection

2. Critères de Performance

2.1. Seront proposés à la sélection :

Les **deux premiers athlètes** au classement des tests de sélection, qui seront réalisés lors d'une **journée de sélection**. *Sous réserve d'avoir atteint **au minimum la performance de référence** définie en amont.*

2.2. Pourront être proposés à la sélection :

Les 3ème et 4ème **athlètes** au classement des tests de sélection, qui seront réalisés lors d'une **journée de sélection**. *Sous réserve d'avoir atteint **au minimum la performance de référence** définie en amont.*

Les précisions concernant le test, performances, lieux et dates seront communiquées le 31 Mars.

Toute situation particulière d'un(e) sportif (ve) par rapport à ces critères et nécessitant une dérogation, pourra être soumise à l'approbation du Directeur Technique National (cas de chute sur la seule épreuve de sélection par exemple).

3. Critères d'aide à la décision

- Participation aux différents regroupements des collectifs nationaux
- Structuration d'entraînement (minimum de 3 entraînements par semaine)
- Avoir renvoyé les résultats à chaque compétition (avant le lundi soir) au référent cyclisme sourd, Olivier CORJON et manager de la performance Laurent Thirionet par email (**olivier.corjon@orange.fr - thirionet@wanadoo.fr**)
- Progression sur la saison.
- Potentiel finaliste
- Pour les athlètes concernés, avoir répondu de manière sérieuse et ponctuelle aux sollicitations de la commission para cyclisme.



ÉCHÉANCIER

- Mars 2025 : Mise en ligne du Chemin de sélection
- Commission fédérale de sélection : juin 2025
- Publication de la sélection des sportifs autorisés à participer sur le site Internet de la Fédération Française Handisport et bleushandisport.org à l'issue de la commission de sélection.



Football à 11

Lieu : Tokyo (Japon)

Dates : 15 au 26 Novembre 2025

Sportifs sélectionnables

La sélection concernera 20 joueurs au maximum répartis entre gardiens de but, défenseurs, milieux de terrain et attaquants.

Compétitions de sélection et participations obligatoires

1.1. Championnats/Coupes nationaux : Participer à au moins un championnat FFH (Championnat de France de 1ère Division ; Championnat de France de 2ème Division ; Coupe de France ; Coupe d'Espérance) et au moins un championnat FFF.

1.2. Conformément aux critères généraux, si convocation, participer aux matchs amicaux et aux différents regroupements des pré sélectionnables en équipe de France.

o Toute autre forme de sollicitation au service du projet de performance, notamment :

Structuration de l'entraînement :

- Nombre de séances par semaine défini
- Préparateur physique identifié
- Répondre aux sollicitations du staff :
 - Préparation physique
 - Suivi médical
 - Évaluation

Niveau minimal requis :

- Hommes : A minima niveau régional en championnat de football à 11 organisé par la FFF

Sur proposition concertée du manager de la performance et de l'entraîneur national, le DTN se réserve la possibilité d'étudier toute situation particulière d'un ou plusieurs sportifs ne répondant pas au niveau minimal requis.

Critères d'aide à la décision pour les athlètes proposés à la sélection

- Projet de jeu de l'équipe de France
- Progression sur la saison.

Sportifs(ves) sélectionnés (ées)

Une complémentarité, une polyvalence, une diversité des différents joueurs entre eux dans un souci de performance collective, seront visées dans la perspective de la constitution de l'équipe France.

La sélection s'opèrera en lien avec la nécessité de composer une équipe opérationnelle sur le terrain en prenant en compte les spécificités au poste avec les aléas d'une compétition : blessures, suspensions, méforme ou contre-performances.

Il est précisé que toute situation particulière d'un athlète et notamment toute demande de dérogation à l'un ou plusieurs de ces critères de sélection, pourra être soumise à l'examen du Directeur Technique National, seul décisionnaire pour attribuer une telle dérogation.



ÉCHÉANCIER

- Mars 2025 : Mise en ligne du Chemin de sélection
- Commission fédérale de sélection : juin 2025
- Publication de la sélection des sportifs autorisés à participer sur le site Internet de la Fédération Française Handisport et bleushandisport.org à l'issue de la commission de sélection.



Natation

Lieu : **Tokyo (Japon)**

Dates : **15 au 26 Novembre 2025**

Philosophie générale

La sélection des sportives et sportifs français aux compétitions internationales de références est soumise au respect préalable des règles de qualification édictées par la fédération internationale. Le fait, de satisfaire aux exigences et critères de qualification édictées par la fédération internationale est un prérequis pour prétendre à la sélection. Néanmoins, les sportives et sportifs prétendant à une sélection à la compétition internationale de référence doivent également satisfaire aux critères de sélection mis en place par la Fédération Française Handisport. Seules les performances réalisées sur une épreuve ouverte aux Deaflympics lors de la / des compétitions de sélections ciblées par Fédération Française Handisport permettent d'être proposé à la sélection pour la compétition internationale de référence.

Grilles de temps

Les grilles de temps Minimas A et Minimas B sont établis en fonction du niveau de Performances indiquées dans le tableau ci-dessous. Les performances prisent en compte s'appuient sur le principe de ranking - résultats compétitions internationales I.C.S.D. cumulée.

*La **ranking - résultats compétitions internationales I.C.S.D. cumulée** est un système de classement qui repose sur l'accumulation des performances des sportives et sportifs internationaux sur plusieurs compétitions internationales de référence, plutôt qu'à partir d'une seule compétition. Ce principe permet de pouvoir prendre en compte la progression du niveau international dans la détermination des minimas.*

Niveau de Performances pris en compte pour l'établissement des Minimas A et Minimas B :

Compétition	Minima A	Minima B
Deaflympics - Tokyo 2025	Temps du 4ème à la ranking - resultats compétitions internationales I.C.S.D. cumulée 2022, 2023.	Temps du 10ème à la ranking - resultats compétitions internationales I.C.S.D. cumulée 2022, 2023.

Si le nombre de performances à la ranking - resultats compétitions internationales I.C.S.D. cumulée prise en compte, n'est pas suffisant pour satisfaire les critères mentionnés ci-dessus, les dernières performances disponibles à la ranking - resultats compétitions internationales I.C.S.D. cumulée prise en compte seront utilisées comme référence pour établir les minimas.



Natation

2. Seront proposé à la sélection :

2.1. En premier lieu :

Les sportives et sportifs qui auront réalisé sur une épreuve individuelle inscrite au programme des Deaflympics, une performance chronométrique de niveau supérieure ou égale au minima A qualificatif pour les Deaflympics 2025, lors d'une compétition qualificative ciblée par la F.F.H. durant la période de qualification 2025 définie par la F.F.H.

2.2. En second lieu :

Les sportives et sportifs qui auront **réalisé sur une épreuve individuelle inscrite au programme des Deaflympics, une performance chronométrique de niveau supérieure ou égale au minima B qualificatif pour les Deaflympics 2025**, lors d'une compétition qualificative ciblée par la F.F.H. durant la période de qualification 2025 définie par la F.F.H.

--> Les critères d'aide à la décision seront observés pour l'ensemble des sportives et sportifs proposés à la sélection.

--> Les critères d'aide à la décision seront observés de manière plus approfondie pour les sportives et sportifs proposés à la sélection en second lieu.

--> Pour les sportives et sportifs sélectionnés via le critère 1.2, des frais de participation à la compétition internationale de référence pourront être mis en place et définis annuellement en fonction du lieu de la compétition.

COMPETITION(S) QUALIFICATIVE(S)

- Championnats Inter Régionaux 50m. 2025
- Championnats de France 50m. 2025

CRITÈRES D'AIDES À LA DÉCISION

A noter : La représentation des différentes familles de handicaps n'entre pas en jeu dans la détermination des athlètes sélectionnés.

Si des arbitrages sont à opérer entre des sportives ou des sportifs de catégories ou épreuves différentes, la place à la Ranking List ne sera pas décisive dans les choix de sélection : l'ensemble des choix de sélection des athlètes proposés à la sélection en dernier lieu seront la résultante d'une combinaison des différents critères définis ci-dessous :

- Classement sur l'épreuve sur la compétition de référence précédente.
- Multimédaillés sur la compétition de référence précédente.
- Nombre de minimas A réalisés.
- Nombre de minimas B réalisés.
- Nombre d'engagements potentiel possible.
- Écart au podium.
- Écart au minima A.
- Écart au minima B.
- Place à la ranking au cumul des saisons sur la paralympiade.
- Structuration d'entraînement.
- Performances réalisées et Progression sur la saison.
- Performances réalisées et Progression sur la paralympiade.



Natation

*Grilles Minimales Deaflympics 2025

	DAMES		MESSIEURS	
	Min A	Min B	Min A	Min B
50 PAPILLON	00:29,58	00:30,51	00:25,40	00:26,17
100 PAPILLON	01:06,80	01:08,50	00:56,87	00:58,08
200 PAPILLON	02:36,37	02:49,44	02:11,26	02:19,09
50 DOS	00:30,29	00:31,34	00:27,59	00:28,83
100 DOS	01:11,16	01:12,40	00:58,73	01:03,29
200 DOS	02:31,70	02:39,47	02:10,18	02:23,04
50 BRASSE	00:35,50	00:38,01	00:30,13	00:31,03
100 BRASSE	01:17,67	01:23,23	01:07,22	01:08,72
200 BRASSE	02:50,49	03:00,79	02:26,62	02:32,56
50 NAGE LIBRE	00:28,22	00:28,52	00:24,01	00:24,99
100 NAGE LIBRE	00:59,39	01:03,18	00:53,11	00:54,34
200 NAGE LIBRE	02:10,63	02:15,81	01:56,46	02:01,19
400 NAGE LIBRE	04:43,58	05:01,53	04:09,11	04:13,59
800 NAGE LIBRE	09:38,38	10:22,39	08:52,39	09:02,86
1500 NAGE LIBRE	18:23,20	19:51,43	16:54,02	17:55,78
200 4 NAGES	02:29,29	02:35,49	02:12,62	02:16,17
400 4 NAGES	05:31,44	05:53,53	04:45,27	04:58,29

ÉCHÉANCIER

- Mars 2025 : Mise en ligne du Chemin de sélection
- Commission fédérale de sélection : juin 2025
- Publication de la sélection des sportifs autorisés à participer sur le site Internet de la Fédération Française Handisport et bleushandisport.org à l'issue de la commission de sélection.



Tennis de table

Participations obligatoires :

Participer aux circuits de compétitions FFH (Open/Master/ championnat de France Sourds)

Critères de performance :

Sur la base du classement valide, les sportives et sportives sélectionnables devront atteindre :

- Hommes : 1750 pts
- Femmes : 1300 pts

Critères d'aide à la décision

- Participation aux différents regroupements proposés
- Structuration d'entraînement
- Progression sur la saison

ÉCHÉANCIER

- Mars 2025 : Mise en ligne du Chemin de sélection
- Commission fédérale de sélection : juin 2025
- Publication de la sélection des sportifs autorisés à participer sur le site Internet de la Fédération Française Handisport et bleushandisport.org à l'issue de la commission de sélection.





Handi
Sport

FÉDÉRATION
FRANÇAISE

